

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
CHAMPAGNOLE NOZERROY JURA**

# **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

## **PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT SUR LES COMMUNES DE ARSURE-ARSURETTE ET BIEF-DES-MAISONS**

Par arrêté en date du 03 juillet 2017, le Président de la communauté de communes a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative aux projets de zonage d'assainissement sur les communes d'Arsure-Arsurette et Bief-des-Maisons.

L'objet de la présente enquête consiste en la présentation d'un projet de zonage assainissement pour chacune des communes. Le zonage permet de définir les zones en assainissement collectif et celles en assainissement non collectif.

Cette enquête publique se déroulera du vendredi 28 juillet 2017 à 10h au lundi 28 août 2017 à 12h.

M. Alain DESPREZ retraité de l'Education Nationale a été désigné par le Président du tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à pages non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête en mairies d'Arsure-Arsurette et de Bief-des-Maisons. Chacun pourra en prendre connaissance et formuler ses observations ou propositions sur les registres aux jours et heures d'ouverture habituels des mairies (Arsure-Arsurette le lundi de 9h à 12h, Bief-des-Maisons le lundi de 13h30 à 16h30) ou par voie électronique à l'adresse [assainissement.aa.bdm@gmail.com](mailto:assainissement.aa.bdm@gmail.com), ou les adresser par écrit avant la clôture de l'enquête, au siège de l'enquête, en mairie d'Arsure-Arsurette à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre. Le dossier d'enquête sera en outre consultable sur le site internet de la communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura à l'adresse suivante pendant toute la durée d'enquête : <http://www.champagnoleporteduhautjura.fr/>. Les observations transmises par voie électronique seront consultables sur ce site.

Un poste informatique permettant la consultation du dossier d'enquête sera mis à disposition au siège de la communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura aux jours et heures d'ouverture habituels (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de :

- ARSURE-ARSURETTE le vendredi 28 juillet 2017 de 10h à 12h
- ARSURE-ARSURETTE le samedi 19 août 2017 de 10h30 à 12h30
- BIEF-des-MAISONS le samedi 19 août 2017 de 13h30 à 15h30
- BIEF-des-MAISONS le lundi 28 août 2017 de 10h à 12h

Dès leur réception, et pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public sur le site de la communauté de communes (<http://www.champagnoleporteduhautjura.fr/>) ainsi qu'aux mairies d'Arsure-Arsurette et Bief-des-Maisons aux jours et heures habituels d'ouverture.

Au terme de l'enquête publique, l'autorité compétente pour approuver le zonage d'assainissement est la communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura.

L'autorité environnementale n'a pas soumis les projets de zonages d'assainissement à une évaluation environnementale.